



Frais de scolarité pour les étudiantes et étudiants étrangers des cycles supérieurs

Introduction

Bien que l'ensemble de la population étudiante au Canada ait connu des hausses énormes des frais de scolarité au cours de la dernière décennie, les frais que doivent payer des étudiantes et étudiants étrangers sont devenus particulièrement accablants. À l'automne 2009, la moyenne des frais de scolarité des étudiantes et étudiants étrangers atteignait 15 500 \$, soit plus du triple des frais déjà élevés que paient les citoyennes et citoyens canadiens. Dans certaines universités, les étudiantes et étudiants étrangers au doctorat et à la maîtrise paient plus de 25 000 \$ par an en frais de scolarité, tandis que celles et ceux qui sont inscrits dans des programmes de professions libérales, comme la médecine et le droit, paient la somme phénoménale de 40 000 \$ par année. Les droits différentiels élevés constituent un fardeau injuste et un obstacle à l'éducation postsecondaire pour les étudiantes et étudiants étrangers. En fin de compte, avec de tels frais de scolarité, le Canada risque de ne plus être en mesure d'attirer et de retenir des érudites et érudits étrangers..

La cause première : un financement gouvernemental insuffisant

Avant la fin des années 1970, les étudiantes et étudiants étrangers ne payaient pas de frais différentiels. En 1976, lors des négociations sur les paiements de transfert fédéraux accordés aux provinces, le gouvernement fédéral a suggéré que les frais différentiels seraient un moyen acceptable pour les provinces d'augmenter les revenus des établissements d'enseignement. Au cours des années subséquentes, plusieurs gouvernements provinciaux ont donc réduit ou éliminé les subventions accordées aux établissements d'enseignement postsecondaire pour l'aide financière aux étudiantes et étudiants étrangers. En 1982, toutes les provinces, à l'exception de la Colombie-Britannique, la Saskatchewan, le Manitoba et Terre-Neuve, imposaient des frais de scolarité différentiels. En Ontario, ces frais s'élevaient jusqu'à 6 960 \$.

Dans les années 1990, alors que les gouvernements fédéral et provinciaux réduisaient le financement de l'enseignement postsecondaire, les frais de scolarité au Canada ont monté en flèche, tant pour les étudiantes et étudiants étrangers que pour les citoyennes et citoyens canadiens. En tant que pourcentage du Produit intérieur brut, les transferts fédéraux en espèces aux provinces étaient la moitié en 2008 de ce qu'ils étaient en 1993. Les administrations des universités en manque d'argent ont donc recours de plus en plus aux frais de scolarité pour payer les dépenses d'exploitation. En 1995, les frais de scolarité ne représentaient que 21 % des recettes des universités. Au cours des dernières années, ce chiffre a augmenté à près de 35 pour cent.

Les gouvernements et les établissements d'enseignement savent que les frais de scolarité élevés sont impopulaires auprès des étudiantes et étudiants et de leurs familles. Cependant, vu que les étudiantes et

étudiants étrangers ont peu d'influence politique directe au Canada, plusieurs gouvernements provinciaux et les décideurs dans les établissements d'enseignement les perçoivent comme une cible facile. Dans certaines provinces, les gouvernements ont déréglé les frais de scolarité imposés aux étudiantes et étudiants étrangers de sorte que les universités sont libres de les exploiter pour compenser l'insuffisance du financement gouvernemental. Les frais de scolarité différentiels sont ainsi devenus un moyen important et pratique du point de vue politique de générer des revenus pour un grand nombre d'établissements d'enseignement postsecondaire au Canada.

Les frais de scolarité différentiels au Canada

Comme l'indique le tableau 1, les frais de scolarité des étudiantes et étudiants étrangers des cycles supérieurs en 2008-2009 varient considérablement selon les provinces et les établissements. En général, les frais de scolarité pour les étudiantes et étudiants étrangers inscrits aux cycles supérieurs ont tendance à être plus élevés dans les établissements de l'Ontario et des Maritimes, où dix universités ont imposé des frais d'utilisation d'au moins 12 000 \$. Au Canada, c'est présentement à Terre-Neuve et Labrador que les frais de scolarité sont les moins élevés, à moins de 2000 \$, pour les étudiantes et étudiants étrangers des cycles supérieurs. En Colombie-Britannique, la différence entre les frais de scolarité aux cycles supérieurs pour les étudiantes et étudiants canadiens et les étudiantes et étudiants étrangers est moins élevée qu'au premier cycle.

Un phénomène semblable règne à l'Université de la Saskatchewan. À l'automne 2005, les étudiantes et étudiants étrangers de premier cycle à l'Université de la Saskatchewan se sont vus imposer une hausse des frais de 38,4 %, des manigances pas très subtiles utilisées pour contourner le gel des frais de scolarité pour les étudiantes et étudiants résidents permanents et canadiens en Saskatchewan. Cependant, on a épargné ces hausses faramineuses aux étudiantes et étudiants étrangers inscrits aux cycles supérieurs. Compte tenu de l'importance accordée à l'importation de chercheuses et chercheurs exceptionnels, mettre les étudiantes et étudiants étrangers inscrits aux cycles supérieurs à l'abri des hausses des frais de scolarité massives reconnaît les effets néfastes des frais de scolarité élevés.

Récemment, les étudiantes et étudiants ont eu du succès lorsqu'ils se sont mobilisés pour défier les augmentations des frais imposés aux étudiantes et étudiants étrangers. En août 2008, les ministres de l'Éducation, et des Ressources humaines, du Travail et de l'Emploi de Terre-Neuve et Labrador ont écrit une lettre collective au conseil d'administration de l'Université Memorial lui suggérant de consulter la Fédération canadienne des étudiantes et étudiants et de mettre en veilleuse une hausse de 10%. Le conseil a consenti à annuler la hausse et à étudier la question.

Les frais de scolarité minimum pour les étudiantes et étudiants étrangers inscrits aux cycles supérieurs en 2008–2009

Université	Frais de scolarité
Cape Breton University	17 500 \$
Ryerson University	14 250 \$
University of Toronto	13 892 \$
Dalhousie University	13 641 \$
Mount Saint Vincent U.	12 910 \$
Trent University	12 896 \$
St. Francis Xavier U.	12 895 \$
McMaster University	12 525 \$
U. of Western Ontario	12 400 \$
Nipissing University	12 000 \$
University of Calgary	11 686 \$
École Polytechnique	11 610 \$
Université de Montréal	11 308 \$
McGill University	11 307 \$
Concordia University	11 070 \$
Queen's University	11 025 \$
University of Waterloo	10 172 \$
University of Windsor	10 050 \$
Université Laval	9 963 \$
Lakehead University	9 467 \$
U. of New Brunswick	9 450 \$
Université de Ottawa	9 311 \$
Université Laurentienne	9 236 \$
Wilfrid Laurier University	9 041 \$
Carleton University	8 900 \$
Brock University	8 872 \$
University of Manitoba	7 936 \$
York University	7 515 \$
University of Alberta	7 040 \$
University of Victoria	5 662 \$
University of Guelph	5 650 \$
University of PEI	4 918 \$
Brandon University	4 095 \$
U. of British Columbia	4 059 \$
Simon Fraser University	3 070 \$
University of Regina	3 000 \$
University of Northern BC	2 704 \$
U. of Saskatchewan	2 000 \$
Memorial University	1 896 \$

Les frais de scolarité différentiels : manque de vision et injustice

L'accès

Les frais de scolarité élevés ont déjà mis l'enseignement postsecondaire au Canada hors de la portée d'un grand nombre d'étudiantes et d'étudiants étrangers. Les étudiantes et étudiants à faible et moyen revenu, en particulier ceux en provenance de pays en voie de développement, font face à d'énormes obstacles lorsqu'il s'agit de faire des études postsecondaires. En fait, les frais de scolarité des étudiantes et étudiants étrangers dans les universités canadiennes dépassent en général le salaire annuel de la plupart des familles du sud du globe.

À la longue, si les frais de scolarité continuent d'augmenter, seuls les plus riches, et une poignée parmi les plus pauvres qui ont la chance d'obtenir une bourse complète, pourront accéder aux universités et aux collèges canadiens.

Jusqu'à récemment, les effets néfastes des frais de scolarité excessifs ont été aggravés par des règlements interdisant aux étudiantes et étudiants étrangers de gagner un salaire pendant leurs études au Canada. La Fédération canadienne des étudiantes et étudiants a fait des pressions et a réussi à faire assouplir ces restrictions. En avril 2007, le gouvernement fédéral a annoncé que les étudiantes et étudiants étrangers pouvaient demander un permis pour travailler à l'extérieur du campus.

Certains présidents d'université et de collèges qui ont appuyé l'assouplissement des règlements sur le permis de travail voient peut-être cette possibilité pour les étudiantes et étudiants étrangers de gagner plus de revenus comme une raison pour augmenter davantage leurs frais de scolarité.

La diversité

Les étudiantes et étudiants étrangers enrichissent la vie universitaire et sociale au Canada sur plusieurs plans. Les frais de scolarité différentiels constituent une menace pour les avantages intellectuels, culturels et sociaux qu'apporte une population étudiante diversifiée aux campus canadiens. De plus, la présence d'étudiantes et d'étudiants étrangers dans ce pays aide à consolider les relations entre le Canada et les autres sociétés du monde.

Les besoins du Canada en matière d'immigration

Le fait d'imposer des frais de scolarité différentiels aux étudiantes et étudiants étrangers va à l'encontre des besoins à long terme de la société canadienne. En fait, d'ici 2011, la croissance de

la main-d'œuvre dans ce pays sera assurée par l'immigration. Selon des études effectuées par le gouvernement fédéral lui-même, les immigrants qui ont déjà travaillé ou étudié au Canada ont beaucoup de facilité à s'intégrer à la main d'oeuvre canadienne et à réussir dans la société canadienne. Les frais différentiels représentent un obstacle qui décourage ces gens talentueux de faire des études et de finalement s'installer au Canada. Les frais de scolarité élevés vont directement à l'encontre de l'objectif déclaré du gouvernement canadien de bâtir une société instruite, prospère et innovatrice.

Les obligations internationales du Canada

En tant que pays riche, le Canada possède les ressources matérielles pour venir en aide aux pays en voie de développement et aux personnes venant de ces pays, et il a le devoir de le faire. L'accès à une éducation abordable doit être un élément principal de la contribution du Canada au développement international.

L'égalité d'accès pour les étudiantes et étudiants étrangers

Le rétablissement du financement aux provinces pour l'enseignement postsecondaire réduirait les motifs qui poussent les universités à compter sur les frais de scolarité pour générer des revenus. Les coûts qui montent en flèche pourraient également être sous contrôle si les gouvernements provinciaux réglemetaient de nouveau les frais de scolarité différentiels que doivent payer les étudiantes et étudiants étrangers.

À long terme, les ministères fédéraux comme Ressources humaines et Développement social, Industrie Canada et Citoyenneté et Immigration devraient travailler avec les gouvernements provinciaux et les administrations des universités à l'élaboration de stratégies visant à améliorer l'aide financière et l'accès pour les étudiantes et étudiants étrangers qui désirent étudier au Canada. On devrait déployer des efforts particuliers afin d'assurer l'accès pour les étudiantes et étudiants étrangers de milieu à faible revenu. L'élimination des obstacles auxquels ces étudiantes et étudiants font face devrait être une composante importante des objectifs du Canada en matière de politiques internationale et étrangère. L'amélioration de l'accès pour les étudiantes et étudiants étrangers serait également une étape importante visant à assurer l'avenir du Canada en tant que destination de choix pour les immigrants qualifiés.

